

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 14 NOVEMBRE 2017

L'an deux mil dix-sept, le 14 novembre, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Thierry LEMOINE, Maire.

Étaient présents : LEMOINE Thierry, GIRARD Betty, JOLY Jean-Marie, ESTRABAUT Vincent, KAMINSKI Stéphane, COHARDY Emmanuel, HENNINOT Nathalie, COZZA Brigitte, HUVENOIT François, CLÉMENT Gérard, LOUIS Daniel,

Absents excusés : TRICOT Sylvie ayant donné pouvoir à GIRARD Betty,
THIERRY Christian ayant donné pouvoir à CLÉMENT Gérard

Formant la majorité des membres en exercice.

Monsieur LOUIS Daniel a été élu secrétaire.

Membres en exercice : 13

Membres présents : 11

Suffrages exprimés : 13

Date de la convocation : 08/11/2017

Rappel de l'ordre du jour :

- | | |
|---|-----------------------------------|
| - Révision des baux | SATESE- renouvellement convention |
| - Vente parcelle | Périscolaire - tarifs |
| - Demande de subventions | Décision modificative du Budget |
| - Aisne Partenariat Voirie – subvention | CLECT - CC Picardie des Châteaux |
| - Questions diverses. | |

Le compte-rendu de la séance précédente est approuvé à l'unanimité.

2017-22: RENOUELEMENT DU BAIL DE MONSIEUR PATRICK DRAMONT

Pour ZB n° 57 partie – La Tinette : 1 ha 62 a 90 ca
ZB n° 57 La Tinette : 3 ha
ZB n° 21 Le Marais de la Tinette : 5ha 72 a soit 10 ha 34a 90 ca

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal que le bail des parcelles désignées ci-dessus consenti à Monsieur Patrick DRAMONT est venu à expiration le 11 novembre 2017 et qu'il convient de le renouveler.

Le CONSEIL MUNICIPAL après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents,

- **décide** de renouveler le bail pour une durée de neuf ans du 11/11/2017 au 11/11/2026.
- **fixe** la location à 5,5 quintaux, indexés annuellement suivant le coefficient des fermages applicable dans l'ensemble du département de l'Aisne. Elle sera payable en un seul terme le 11 novembre de chaque année entre les mains du receveur municipal, augmenté de 10 % pour les impôts.
- **Autorise** Monsieur le Maire à signer les documents relatifs à ce dossier.

2017-23: RENOUELEMENT DU BAIL DE MONSIEUR JEAN-FRANCOIS DENORME

Pour ZA n° 56 "LA BRIQUETERIE": 93 a 70 ca

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que le bail de la parcelle désignée ci-dessus consenti à Monsieur DENORME Jean-François vient à expiration au 11 novembre 2017.

Le CONSEIL MUNICIPAL après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents,

- **décide** de renouveler le bail pour une durée de neuf ans du 11/11/2017 au 11/11/2026.
- **fixe** la location à 5,5 quintaux, indexés annuellement suivant le coefficient des fermages applicable dans l'ensemble du département de l'Aisne. Elle sera payable en un seul terme le 11 novembre de chaque année entre les mains du receveur municipal, augmenté de 10 % pour les impôts.
- **Autorise** Monsieur le Maire à signer les documents relatifs à ce dossier.

2017-24 VENTE PARCELLE

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que Century 21 a transmis le compromis de vente des parcelles D 878 et D 880 à Maître François DELORME, notaire à Blérancourt.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité,

- **ACCEPTE** la vente des parcelles D 878 et D 880 à Monsieur Nicolas NOORENBERGHE au prix de 15 000 €
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer les documents relatifs à ce dossier.

2017-25 DEMANDE DE SUBVENTION CDDL

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que par souci d'économie d'énergie, les fenêtres du foyer Anne Morgan ont besoin d'être remplacées par du double vitrage et qu'un projet de demande de subvention au titre du Contrat Départemental de Développement Local – programmation 2018 a été déposé.

Le Conseil Municipal, à l'**unanimité**

- ♦ Approuve ce projet de remplacement des menuiseries de la salle Anne Morgan
- ♦ Sollicite de Monsieur le Président du Conseil Départemental une subvention au titre du CDDL programmation 2018; Cette subvention au taux de 50 % représentera la somme de 10 469.76 Euros.
- ♦ S'engage à prendre en charge la part non couverte par les subventions selon le plan financier suivant et à voter les sommes nécessaires correspondantes dès le budget primitif 2018 ;
- ♦ Autorise le Maire à signer toutes pièces et actes afférents à ce dossier

Montant estimatif Hors Taxes des travaux		20 938.76 €
Montant de CDDL (50 %)	-	10 469.38 €
Montant du contrat de ruralité	-	6 281.62 €
Montant à la charge de la commune		4 187.76 €
TVA (charge communale)		4 187.75 €

2017-26 DEMANDE DE SUBVENTION CDDL

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que suite à des infiltrations d'eau et à l'humidité ambiante dans l'église, le parement d'un mur (arc de voûte, ogive, meneau des vitraux) dans l'église menaçait de tomber. Par mesure de sécurité, des travaux sont indispensables, et qu'un projet de demande de subvention au titre du Contrat Départemental de Développement Local – programmation 2018 a été déposé.

Le Conseil Municipal, à l'**unanimité**

- ♦ Approuve ce projet de travaux
- ♦ Sollicite de Monsieur le Président du Conseil Départemental une subvention au titre du CDDL programmation 2018; Cette subvention au taux de 20 % représentera la somme de 1 056 Euros.
- ♦ S'engage à prendre en charge la part non couverte par les subventions selon le plan financier suivant et à voter les sommes nécessaires correspondantes dès le budget primitif 2018.
- ♦ Autorise le Maire à signer toutes pièces et actes afférents à ce dossier

Montant estimatif Hors Taxes des travaux		5 280.00 €
Montant de CDDL (20 % du coût total)	-	1 056.00 €
Montant à la charge de la commune		4 224.00 €
TVA (charge communale)		1 056.00 €

2017-27 DEMANDE SUBVENTION CONTRAT DE RURALITÉ

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que par souci d'économie d'énergie, les fenêtres du foyer Anne Morgan ont besoin d'être remplacées par du double vitrage et qu'un projet de demande de subvention au titre du contrat de ruralité du Pays Chaunois (transition écologique) a été déposé.

Le Conseil Municipal, à l'**unanimité**

- ♦ Approuve ce projet de remplacement des menuiseries de la salle Anne Morgan
- ♦ Sollicite de Monsieur le Président du Syndicat Mixte du Pays Chaunois une subvention au titre du contrat de ruralité; cette subvention au taux de 30 % représentera la somme de 6 281.62 Euros.
- ♦ S'engage à prendre en charge la part non couverte par les subventions selon le plan financier suivant et à voter les sommes nécessaires correspondantes dès le budget primitif 2018.
- ♦ Autorise le Maire à signer toutes pièces et actes afférents à ce dossier

Montant estimatif Hors Taxes des travaux		20 938.76 €
Montant de CDDL (50 %)	-	10 469.38 €
Montant du contrat de ruralité	-	6 281.62 €
Montant à la charge de la commune		4 187.76 €
TVA (charge communale)		4 187.75 €

2017-28 ADHESION AISNE PARTENARIAT VOIRIE 2018-2025

Le Conseil Municipal,

Vu le nouveau règlement AISNE PARTENARIAT VOIRIE 2018 – 2025, adopté par l'Assemblée Départementale lors de sa réunion du 25 septembre 2017,

Considérant que les communes pourront bénéficier d'une subvention APV du Département sur leurs travaux de voirie dans la seule mesure où elles s'engageront formellement à adhérer à ce dispositif et à verser leur cotisation, selon les modalités explicitées dans le règlement,

- **Décide** d'adhérer à AISNE PARTENARIAT VOIRIE pour la période 2018_2025 ;
- **S'engage** à acquitter annuellement la cotisation calculée selon les règles précitées dans ledit règlement.

2017-29 DEMANDE DE SUBVENTION APV

Le Conseil Municipal sollicite des subventions au titre du dispositif APV pour les travaux suivants :

NATURE DES TRAVAUX	APPELLATION ET N° DE LA VOIE	LONGUEUR	MONTANT DE L'OPERATION T.T.C.	MONTANT DE L'OPERATION H.T.
voirie	Rue du Sognier – VC1	350 ml	24 717.60	20 598.00
voirie	Rue du 9 ^{ème} zouaves RD 561	450 ml	23 538.84	19 615.70
			48 256.44	40 213.70

s'engage à l'unanimité:

- à affecter à ces travaux 48 256.44 Euros sur le budget communal
- à réaliser les travaux dans un délai de deux ans, à partir de la date de notification.

2017-30 ADHESION AU S.A.T.E.S.E DE L' AISNE : RENOUVELLEMENT

Monsieur le Maire informe le Conseil que la commune bénéficie à l'Assistance Technique Départementale dans le domaine de l'Assainissement collectif, depuis 2015, grâce à une convention de trois années.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents et représentés autorise Monsieur le Maire à signer la convention avec le département de l'Aisne fixant les modalités d'intervention du SATESE de l'Aisne pour l'assainissement collectif de la commune,

- précise que cette convention est conclue pour une durée de trois années à compter du 1^{er} janvier 2018 jusqu'au 31 décembre 2020.

- précise que la participation financière de la commune sera conforme au barème fixé par l'assemblée départementale et est fixée pour 2018 à 0,17 € par habitant et par an.

2017-31 ACCUEIL PÉRISCOLAIRE – FIXATION DES TARIFS

Monsieur le Maire explique à l'assemblée que l'accueil des enfants a été modifié suite au retour à la semaine des 4 jours et à la baisse de fréquentation des enfants le matin, il convient donc de modifier les tarifs

Accueil du midi : de 11h45 à 13h30 – 3.75 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents

ACCEPTE la modification des tarifs

CHARGE monsieur le Maire de signer tous les documents relatifs à ce dossier,

2017-32 DÉCISION MODIFICATIVE DU BUDGET

INVESTISSEMENT

Dépenses

Article (Chap.) - Opération	Montant
2051 (20) : Concessions et droits similaires	1 500,00

Recettes

Article (Chap.) - Opération	Montant
021 (021) : Virement de la section de foncti	1 500,00

FONCTIONNEMENT

Dépenses

Article (Chap.) - Opération	Montant
023 (023) : Virement à la section d'investiss	1 500,00
657362 (65) : CCAS	4 000,00
6574 (65) : Subv.fonct.aux asso.&autres pers.	4 185,00
	9 685,00

Total Dépenses 11 185,00 Total Recettes 1 500,00

2017-33 – RAPPORT DE LA CLECT

Monsieur le Maire fait lecture du rapport de la Commission Local d'Évaluation des Charges Transférées du jeudi 28 septembre 2017.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents

DÉSAPPROUVE le rapport de la CLECT

CHARGE monsieur le Maire de signer tous les documents relatifs à ce dossier,

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 heures 45.

Le secrétaire de séance :

Daniel LOUIS